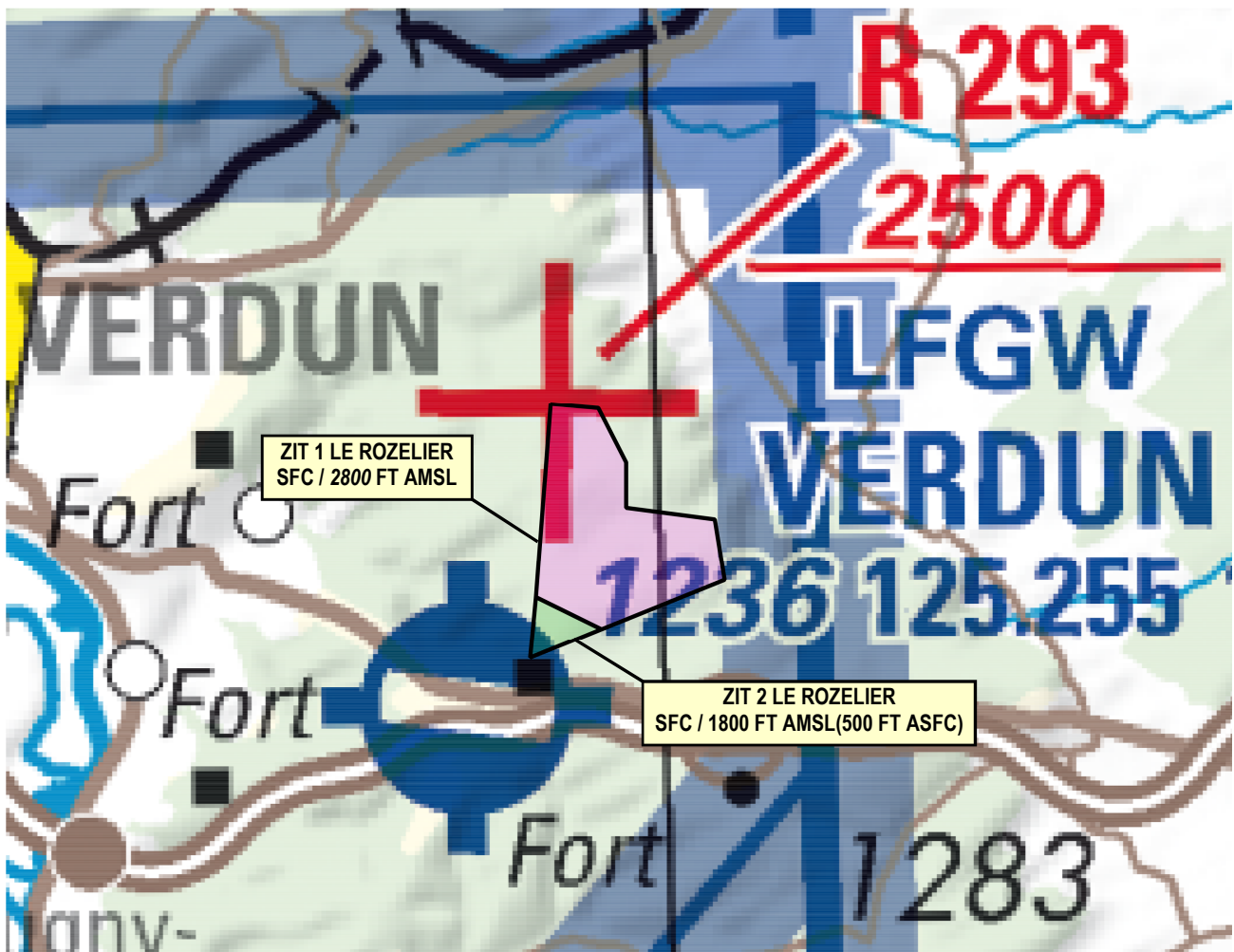


Objet : Création d'une zone interdite (ZIT) Le Rozelier (55) parties 1 et 2.

En vigueur : Du 25 janvier 2024 au 17 avril 2024

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Verdun Sommedieue LFGW

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 058/23.



Extrait carte OACI VFR IGN au 1 / 500 000 - Edition 2023

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations spécifiques..

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère à l'exception de la TMA ETAIN 2 lorsqu'elle est active.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : Pénétration interdite H24, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de secours, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ;
- des aéronefs autorisés par le responsable des installations avec un préavis de 5 jours ouvrés.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZIT 1 Le Rozelier****Limites latérales**

49°09'04"N, 005°29'05"E
 49°09'02"N, 005°29'30"E
 49°08'43"N, 005°29'44"E
 49°08'27"N, 005°29'43"E
 49°08'22"N, 005°30'30"E
 49°08'01"N, 005°30'34"E
 49°07'45"N, 005°29'28"E
 49°07'57"N, 005°28'54"E
 49°09'04"N, 005°29'05"E

Limites verticales

SFC / 2800 ft AMSL

ZIT 2 Le Rozelier**Limites latérales**

49°07'57"N, 005°28'54"E
 49°07'45"N, 005°29'28"E
 49°07'36"N, 005°28'50"E
 49°07'57"N, 005°28'54"E

Limites verticales

SFC / 1800 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Service interarmées des munitions : dpid-dame-zicad.chef-dpt.fct@intra.def.gouv.fr